

Prix nationaux en reconnaissance de mentorat exercé 2025

Modalités

La Société canadienne de médecine interne (SCMI) offre jusqu'à deux prix par année en reconnaissance du mentorat. Ces prix sont réservés aux membres et aux résidents associés de la SCMI. *Les candidats admissibles de la région du Canada atlantique peuvent au lieu poser leur candidature pour les [Prix atlantiques en reconnaissance de mentorat exercé](#).*

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ : PRIX DESTINÉ À UN RÉSIDENT

Prix à un résident en reconnaissance du mentorat exercé auprès de collègues moins expérimentés.

- La personne qui postule doit être médecin résident poursuivant une carrière en médecine interne ou en médecine interne générale.
- La personne qui postule doit être résident associé de la SCMI (R3, R4 ou R5, à la date limite mentionnée ci-dessous) et être inscrite à un programme de résidence MI ou MIG au Canada.
- N'a pas déjà reçu un prix en reconnaissance du mentorat exercé. Le candidat doit accepter que son nom soit proposé.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ : PRIX DESTINÉ À UN MÉDECIN

Un prix pour un médecin en reconnaissance du mentorat des résidents et de son dévouement à la MI/MIG.

- La personne qui postule doit être un membre à plein droit de la SCMI et médecin exerçant au Canada.
- Seront pris en compte : le travail et les réalisations de la personne qui postule en ce qui a trait à sa capacité d'instaurer un climat de collégialité parmi les résidents, d'enseigner aux jeunes apprenants et de démontrer du leadership dans les domaines de l'enseignement et de la recherche en médecine, ainsi que de l'extension des services à la communauté.
- Il sera tenu compte du dévouement du candidat en MI / MIG au Canada.
- N'a pas déjà reçu un prix en reconnaissance du mentorat exercé. Le candidat doit accepter que son nom soit proposé.

PRIX

Chaque lauréat :

- Recevra un certificat de reconnaissance électronique et une bourse de 750 \$.
- Se verra offrir une inscription à titre gracieux* et une subvention de voyage** allant jusqu'à 1 000 \$ pour aider à déférer les coûts de déplacement et d'hébergement pour assister au Congrès annuel de la SCMI à Halifax du 15 au 17 octobre 2025.
- Sera annoncé par les médias sociaux, le site Web de la SCMI, le bulletin électronique et/ou la [RCMIG](#).
- Sera invité à se joindre au comité éducatif de la SCMI.

* Aucune valeur monétaire. Applicable uniquement au Congrès 2025, ne peut être reportée sur les années suivantes.

** Reçus requis après la conférence. Voyage en avion (tarif économique) ou en train (classe affaires) et chambre standard à l'hôtel d'accueil, jusqu'à concurrence de 1 000 dollars.

INSTRUCTIONS

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement les éléments suivants :

1. Une lettre d'accompagnement du proposant ou du directeur du programme décrivant les qualités de mentorat illustrées dans le candidat.
2. Pour les résidents seulement : une lettre du directeur du programme seulement s'il n'est pas le proposant.
3. Une lettre de soutien d'un collègue en résidence.
4. Le curriculum vitae actuel du candidat.

Svp envoyer les documents en format PDF séparés nommé de manière cohérente (p. ex. : CV_John_Smith.pdf.)
Les soumissions sont acceptées en français. Toutefois, elles doivent également être fournies en anglais.

DATE LIMITÉE : 7 MAI 2025

Le dossier de candidature doit être envoyé par courriel à info@csim.ca

NB : Veuillez communiquer rapidement avec le bureau de la SCMI si vous ne recevez pas d'accusé de réception dans les 72 heures qui suivent l'envoi de votre proposition de candidature. C'est à la personne qui présente la demande que revient la responsabilité de s'assurer que la proposition est bien reçue par la SCMI. Les propositions soumises en retard ou égarées ne seront pas acceptées. Le non-respect du processus de candidature et la soumission de candidatures incomplètes peuvent entraîner le rejet des candidatures.